

## IDÉES

Si l'on pouvait  
refaire l'histoire

Page B 5

## ARCHITECTURE

Des créateurs  
se mettent en place

Page B 6

CAHIER

B

## PERSPECTIVES

## Dans la tourmente identitaire

*Le projet de loi 195 a créé plus d'émoi  
que ne le prévoyaient les stratèges péquistes*

«Je crois que ça va venter un peu», a déclaré Pauline Marois quand elle a présenté le projet de loi 195 sur l'identité québécoise, accompagné du projet de loi 196 sur la Constitution du Québec. C'est plutôt une véritable tempête qui, depuis, a soufflé sur le Québec, se rendant même jusqu'au Canada anglais. Quand on allume un feu par grand vent, les flammes peuvent devenir incontrôlables. Parlez-en aux Californiens.

ROBERT DUTRISAC

Québec — Un apparatchik péquiste confiait cette semaine: «On a voulu lancer un débat; on en a eu pour notre argent.» C'est le moins qu'on puisse dire. Le projet de loi 195 a créé une controverse beaucoup plus forte que ne le prévoyaient la plupart des stratèges péquistes. Toutefois, pour Jean-François Lisée, qui a conseillé Mme Marois à propos de ce projet de loi, ce «pavé dans la mare» a attiré toute l'attention sur la chef péquiste. «On ne parle que de ça», s'est-il réjoui. Parlez-en en bien, parlez-en en mal...

Le projet de loi sur l'identité québécoise comporte plusieurs éléments, dont une application plus rigoureuse de la loi 101 visant la francisation des PME de 25 à 50 employés. Il comprend aussi l'inscription d'un nouveau droit à l'apprentissage du français dans la Charte des droits et libertés de la personne ainsi que l'ajout d'une clause interprétative qui porte sur le respect du patrimoine historique et sur des «valeurs fondamentales» de la société québécoise, soit la prédominance de la langue française, la protection de la culture québécoise, l'égalité entre hommes et femmes et la laïcité des institutions publiques. Mais l'opinion publique n'aura retenu du projet de loi que cette citoyenneté québécoise qui ne serait pas accordée à tous les citoyens canadiens domiciliés au Québec, cette citoyenneté qui requiert des nouveaux arrivants une connaissance «appropriée» du français et qui confère trois droits politiques: le droit de se présenter aux élections scolaires, municipales et provinciales, celui de présenter des pétitions à l'Assemblée nationale et celui de contribuer financièrement à des partis politiques. On crée deux classes de citoyens, ont accusé les libéraux.

## Un débat pointu

Toute cette question s'est vite transformée en un débat pointu entre constitutionnalistes. Hier, dans nos pages, cinq juristes, dont Daniel Turp, député de Mercier, et Jacques-Yvan Morin, ancien ministre dans les cabinets Lévesque, proposaient une analyse selon laquelle la Cour suprême jugerait tout à fait raisonnable que la connaissance du français puisse constituer une condition pour obtenir la nouvelle citoyenneté québécoise et devenir éligible à la fonction de député de l'Assemblée nationale.

On ne peut toutefois pas en avoir l'assurance, a reconnu hier le député de Lac-Saint-Jean, Alexandre Cloutier, lui-même constitutionnaliste. Il y a là tous les éléments pour appuyer une solide plaidoirie, mais nous sommes dans une zone grise, a-t-il convenu.

Parler des droits des immigrants et de la minorité anglophone ou de leurs obligations est un terrain extrêmement glissant. Le député de Bor-

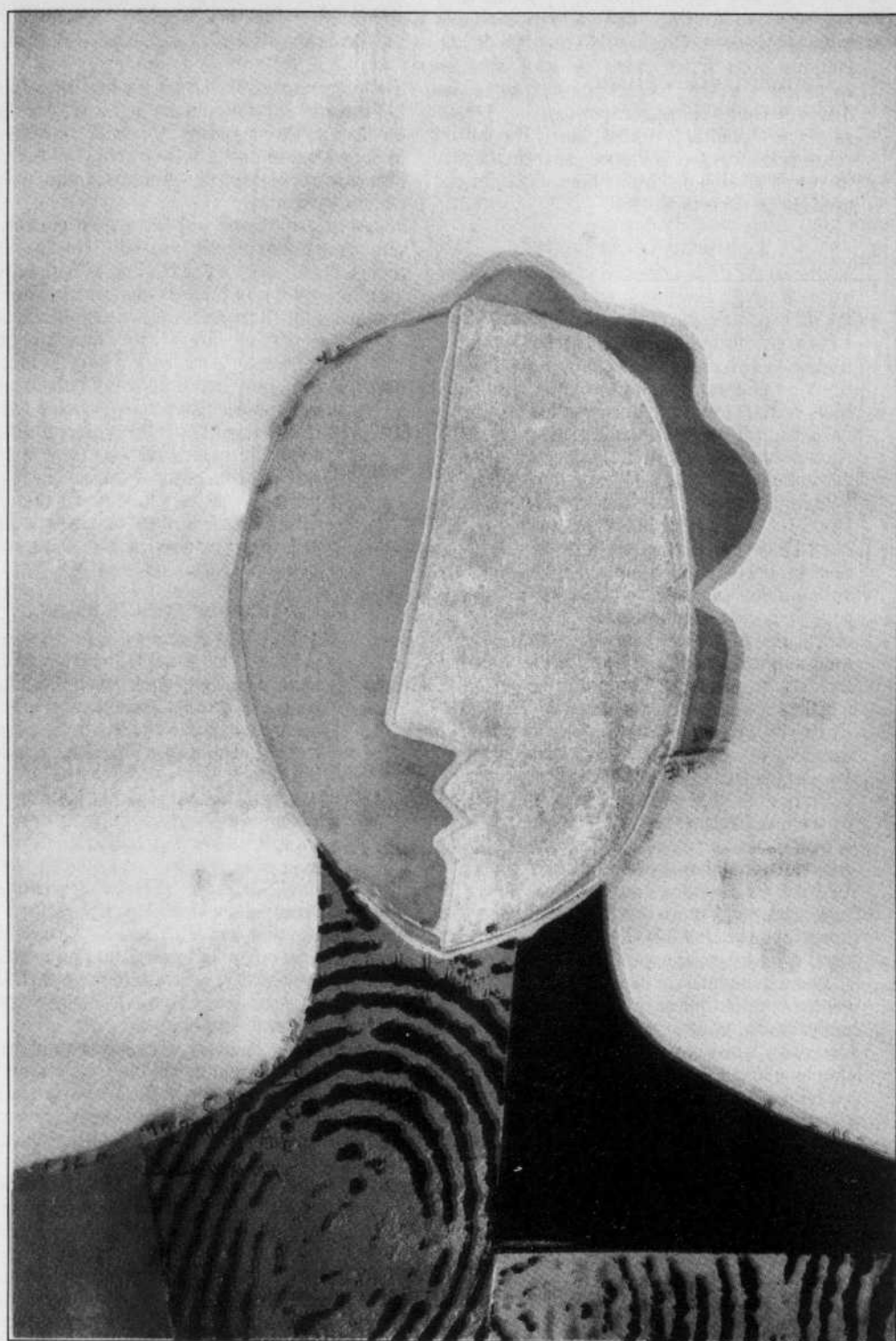


ILLUSTRATION JIM DANDY

duas, Pierre Curzi, qui n'est pourtant pas le premier venu quand il s'agit de s'exprimer, l'a appris à ses dépens cette semaine. Participant à l'émission de radio de Gilles Proulx, M. Curzi a déclaré que dans un Québec souverain, le gouvernement aurait «plus de dents» à l'endroit des anglophones unilingues. C'était dans un échange où il abordait l'enjeu du droit de vote. Le député a dû se rétracter, affirmant s'être mal exprimé. Quant à elle, la jeune ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles, Yolande James, elle-même fille d'immigrants, a dû s'expliquer — un peu laborieusement — au sujet d'une note ministérielle. Soumise au conseil des ministres en sep-

tembre, cette note de Mme James préconise d'obliger les immigrants non francophones à vivre «une expérience d'immersion communautaire» en région afin qu'ils s'éveillent «aux réalités, à la langue et aux mœurs du Québec». Jamais un gouvernement libéral ne contraindra les nouveaux arrivants de la sorte, a-t-elle affirmé, la main sur le cœur.

Tout ce débat sur les droits des immigrants et sur le projet de loi de Pauline Marois est survenu au moment où les élus de Hérouxville paraissent devant la commission Bouchard-Taylor avec, sous le bras, leur code de conduite qui interdit la lapidation des femmes — une pratique qui n'est

pas courante à Hérouxville pour le moment, mais comme on ne peut pas prédire l'avenir... — et au moment où d'autres citoyens qui comparaisaient réclamaient l'interdiction de tout accommodement raisonnable.

La presse du *rest of Canada* (ROC) — le *National Post* au premier chef — et les tribunes téléphoniques n'ont pas manqué de faire l'amalgame entre le projet de loi péquiste et l'intolérance que certains citoyens ont manifestée à la commission Bouchard-Taylor. Dans l'édition de jeudi du *Post*, le *columnist* Don Martin s'est déchaîné, accusant les Québécois de sombrer dans le racisme. Le projet de loi 195, les propos de Pierre Curzi et les projets de Yolande James en seraient des manifestations. Les Québécois «s'efforcent de définir leur "nation" nouvellement reconnue comme une société francophone injuste, érigée sur la suspicion ethnique et l'intolérance culturelle», écrit Don Martin. «Et dire qu'on croyait que l'Afghanistan avait de la difficulté avec la notion de démocratie.»

## Des suites imprévisibles

Au Parti québécois, on voudrait déjà parler d'autre chose. Ne pourrait-on pas parler, comme tentent de le faire Pierre Curzi et Alexandre Cloutier, des éléments du projet de loi qui auraient des effets concrets sur la prédominance du français au Québec?

Les péquistes ont bien du mal à prédire quelles conséquences aura cette polémique sur le leadership de Pauline Marois et sur sa popularité. Un sondage éclair Léger Marketing-TVA sur le projet de loi 195 est plutôt encourageant: une majorité de Québécois francophones sont en faveur alors que c'est l'égalité pour l'ensemble des Québécois. Surtout, la chef péquiste est perçue par 35 % des répondants comme celle qui défend le mieux l'identité québécoise, alors que Mario Dumont suit avec 30 % et que Jean Charest ferme la marche avec 18 %.

Pendant ce temps, Mario Dumont observe avec hauteur cette agitation, même si l'Action démocratique du Québec propose depuis belle lurette de doter le Québec d'une constitution et d'une citoyenneté interne. Les divers documents adéquates ne définissent d'ailleurs pas en quoi consisterait cette citoyenneté. Pour l'heure, Mario Dumont entend ne rien faire et ne rien proposer. C'est au gouvernement et non pas à l'opposition de lancer ce projet de constitution, et il revient à des états généraux, dans une démarche non partisane, de définir ce qu'elle contiendra, a indiqué le chef adéquate cette semaine.

Quant à Jean Charest, il n'a cure de cette constitution du Québec, bien que le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, Benoît Pelletier, un constitutionnaliste, soit tenté par l'idée. Le gouvernement Charest se contentera de présenter cet automne un amendement à la Charte des droits et libertés pour assurer la primauté du droit à l'égalité entre hommes et femmes sur la liberté de religion. Pour le reste, il attendra les recommandations de la commission Bouchard-Taylor, qui doit remettre son rapport au début de 2008.

Jeudi à l'Assemblée nationale, Pauline Marois s'est présentée avec une extinction de voix carabinée. Le vent frais du Lac-Saint-Jean, où elle se trouvait mercredi, en est la cause, a-t-on expliqué. Depuis qu'elle a délaissé ses foulards, Mme Marois devrait se méfier des bourrasques.

Le Devoir

## La femme du président devient présidente

*L'épouse de Nestor Kirchner sera couronnée demain par les Argentins*

CLAUDE LÉVESQUE

À moins d'un revirement spectaculaire, les Argentins choisiront demain Cristina Fernández, l'épouse du président sortant Nestor Kirchner, pour diriger leur pays, dans une élection qui s'apparente à un couronnement, voire à l'instauration d'une nouvelle dynastie politique.

Certains sondages lui donnent jusqu'à 48 % des intentions de vote, avec une avance d'au moins 20 points de pourcentage sur ses plus proches rivaux (dont une rivale). Il lui suffira d'obtenir 45 % des suffrages (ou 40 % si elle dispose d'une avance de 10 %) pour l'emporter au premier tour.

Au pays d'«Evita», l'ascension de Cristina Fernández suscite forcément des comparaisons. Avec la fameuse icône argentine des années 1950, bien sûr, mais aussi avec la candidate à l'investiture démocrate aux États-Unis, Hillary Clinton.

La popularité de Cristina Fernández s'explique avant tout par la reprise économique dont son mari a bénéficié pendant les quatre années de son mandat présidentiel. Nestor Kirchner, qui avait pris les rênes du pouvoir en 2003, au terme de la pire crise économique à avoir frappé un pays de l'hémisphère en plusieurs décennies, a choisi en juin de ne pas solliciter le deuxième mandat auquel l'autorise la Constitution.

Certains adversaires du couple présidentiel soupçonnent les époux de vouloir se succéder mutuellement à plusieurs reprises de façon à exercer durablement le pouvoir. Contrairement à ce qui se passe aux États-Unis, un président argentin peut accumuler les mandats à l'infini pourvu qu'il n'y ait pas plus de deux qui soient consécutifs.

La campagne électorale a été qualifiée d'«ennuyeuse» par la plupart des commentateurs. La favorite a passé une bonne partie de cette période à l'étranger, multipliant les rencontres avec les riches et les puissants de ce monde. Elle s'est ainsi offert une bonne visibilité sans avoir à affronter les médias argentins, sauf ces derniers jours, mais cela n'a évidemment pas aidé à secouer l'apathie des électeurs, qui se sont davantage intéressés aux performances de leur équipe de rugby qu'à un débat qui ne s'est jamais vraiment engagé.

«La crise de 2001-02 a eu pour conséquence une rupture de confiance envers la classe politique et cette confiance ne s'est pas encore rétablie. Cette rage contre les politiques a tourné à l'apathie», juge Guillermo Aureano, chargé de cours au département de science politique à l'Université de Montréal et chercheur associé au GERSI (Groupe d'étude et de recherche sur



IVÁN ALVARADO REUTERS

Cristina Fernández

la sécurité internationale des universités de Montréal et McGill).

L'universitaire d'origine argentine voit dans le programme électoral de Cristina Fernández «une sorte de bric-à-brac combinant une certaine social-démocratie et le discours traditionnel péroniste d'inspiration populiste».

«Elle essaie de moderniser le discours populiste. Elle s'est attachée à la promotion des droits, par exemple», reconnaît toutefois M. Aureano. Cristina Fernández a en effet mené au Sénat la lutte contre une amnistie qui avait été accordée aux militaires argentins soupçonnés de crimes pendant la dictature (1976-83).

Nestor Kirchner a été élu en 2003 sous la bannière du Front de la victoire (un des nombreux partis d'inspiration péroniste) avec une faible majorité, à une époque où son pays sortait d'une crise financière qui avait dégénéré en dépression et où les Argentins ne faisaient plus confiance à aucun politicien. Il avait été devancé au premier tour par Carlos Menem, président entre 1989 et 1999, pourtant condamné à la prison pour corruption quelques années auparavant. C'est grâce au désistement de ce dernier au second tour que Kirchner a remporté l'élection de 2003.

La reprise économique qui venait de s'enclencher et qui commence tout juste à s'essouffler lui a valu des taux d'approbation frisant les 80 % et qui demeurent au-dessus de la barre des 50 %, ce que reflètent les intentions de vote en faveur de son épouse.

VOIR PAGE B 2: ARGENTINE

PERSPECTIVES

# La France réintégrera-t-elle l'OTAN ?

## Sarkozy est tenté par un retour au sein du commandement intégré du traité de l'Atlantique Nord

CHRISTIAN RIOUX

Paris — L'été dernier, l'affaire s'est produite presque à l'insu du grand public. Mais pas des milieux militaires. Entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 juillet, l'armée de l'air française a assuré la protection du ciel des États baltes dans le cadre de l'OTAN. Pour la première fois depuis 1966, ce n'était pas Paris mais le commandement de l'OTAN qui était en situation de donner directement à un pilote français un ordre de tir contre un autre avion. Sachant que l'espace aérien balte côtoie celui de la Russie, les experts ont vite saisi la portée symbolique de la chose.

Sans faire de bruit, la France est-elle en train de réintégrer le commandement intégré de l'OTAN? Une petite phrase du grand discours de politique étrangère prononcé par Nicolas Sarkozy le 27 août n'a pas échappé aux experts. Le nouveau président disait souhaiter «que dans les prochains mois, nous avançons de front vers le renforcement de l'Europe de la défense et vers la rénovation de l'OTAN et de sa relation avec la France». Au cours des semaines suivantes, le ministre de la Défense, Hervé Morin, n'a pas caché lui non plus son intention de resserrer les liens entre la France et l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord. Il faut cesser de «chipoter et de barguigner», a-t-il dit tout en appelant à une «réflexion sur notre engagement au sein de l'OTAN en pesant le pour et le contre». Les initiés auront compris le message: la France est prête à tenter un retour au sein du commandement dont elle avait claqué la porte en 1966.

### Le menu ou la carte?

«Au vu des déclarations du président et du ministre, il semble bien que la décision soit déjà prise», dit le politologue Pascal Boniface, qui dirige à Paris l'Institut de relations internationales et stratégiques. Les réactions ne se sont pas fait attendre. Mais comme toujours pour ce genre de débat militaire et stratégique, elles débordent rarement le cercle des initiés.

Dans le rapport sur la politique étrangère qu'il a remis à Nicolas Sarkozy, Hubert Védrine a mis le président en garde contre une telle «réorientation fondamentale» de la politique française. L'ancien ministre socialiste des Affaires étrangères craint qu'une normalisation de la position française au sein de l'OTAN ne donne à la France une influence sur les États-Unis «comparable à celle des autres alliés [...], c'est-à-dire quasi nulle». Par contre, poursuit M. Védrine, la France serait perçue dans le monde «comme réalignée sur les États-Unis et traitée comme telle». Avec les partisans de la tradition gaulliste, Hubert Védrine prêche donc pour un repas

«à la carte plutôt qu'au menu». En participant selon son bon vouloir à l'OTAN, la France préserverait à la fois ses alliances et son indépendance.

Les partisans d'un rapprochement font au contraire valoir que la France perd sur tous les tableaux. En juillet, un rapport de la Commission des affaires étrangères du Sénat soulignait que le «rôle politique» de la France au sein de l'OTAN n'était pas «à la hauteur de sa contribution militaire». La France est en effet le quatrième



Les ministres de la Défense des pays membres de l'OTAN se sont rencontrés cette semaine aux Pays-Bas.

me contributeur à l'OTAN après les États-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne. De plus, la méfiance historique entre Paris et l'OTAN s'ajoute à la coopération essentielle entre l'OTAN et l'Union européenne à des endroits stratégiques comme le Kosovo.

Les informations, qui filtrent au compte-gouttes, laissent penser que, pour l'instant du moins, Paris navigue à vue. Nicolas Sarkozy a annoncé qu'il n'entendait pas réintégrer le commandement militaire sans concessions de la part des États-Unis. Dans une entrevue au *New York Times*, il affirmait que ce retour serait conditionnel non seulement à «une place pour la France au plus haut niveau dans les instances de direction» mais aussi à «une avancée préalable de l'Europe de la défense — l'Europe doit se défendre d'une manière efficace et indépendante, je demande à nos amis américains de la comprendre».

### Retour vers le futur

Pour de nombreux observateurs, cette décision a une telle portée qu'elle ne saurait être prise en catimini. La nouvelle orientation du gouvernement français mettrait en effet un terme à une politique d'indépendance qui date de 1966.

C'est à cette époque que, dans un de ces gestes dramatiques dont il avait le secret, le général de Gaulle avait donné un an au quartier général de l'OTAN pour quitter le pays afin de «rétablir une situation normale de souveraineté». Sans abandonner tout à fait cette organisation dont elle avait été un des membres fondateurs, la France se retirait du commandement militaire intégré. Les troupes étrangères étaient sommées de quitter le territoire.

Mais depuis, le monde a changé autant que l'OTAN. L'effondrement du bloc soviétique a bouleversé la donne. Alors que la mission spécifique de l'OTAN devenait nébuleuse, celle-ci s'est lancée dans une course à l'élargissement qui a pris l'Union européenne de court. «C'était une vision linéaire que de penser qu'après la fin de la guerre froide, l'OTAN allait se dissoudre d'elle-même», dit Benoît Aboville, qui a représenté la France à l'OTAN de 2001 à 2005.

Au contraire, les États-Unis ont lancé deux mouvements d'élargissement qui ont mené l'organisation là où personne n'aurait imaginé qu'elle se rende un jour: aux portes de la Russie. Ce faisant, l'Amérique a donné le pion à l'Union européenne en convainquant les nouveaux membres de l'UE que leur défense ne saurait être assurée autrement que dans le giron américain.

Au risque de se mettre hors jeu, Paris n'a eu d'autre choix que de se rapprocher toujours un peu plus de l'OTAN. L'incapacité de l'Europe à résoudre le conflit bosniaque a été un tournant. Dès septembre 1992, François Mitterrand émettait le vœu que la France soit présente dans les enceintes où s'organise la gestion des crises. Le 12 novembre 1995, Jacques Chirac annonçait que la France était prête à «ouvrir une réflexion sur sa participation» à une Alliance atlantique «renouvelée». Le 5 décembre suivant, son ministre de la Défense et le chef d'état-major des Armées françaises

participaient aux réunions de leurs homologues de l'OTAN. Le 23 avril 1996, Paris a pour la première fois participé à une réunion ordinaire du comité militaire. Malgré des hauts et des bas durant toutes ces années, en mai 2000, la France a accueilli sur son territoire un exercice militaire dans le cadre du «Partenariat pour la paix». Après le 11-Septembre, des avions français d'observation AWACS ont été mis à la disposition de l'OTAN. Le 9 août 2004, le général Jean-Louis Py prenait la tête des opérations de l'OTAN en Afghanistan. L'année suivante, la France a accueilli à Nice la première réunion informelle des ministres de la Défense de l'OTAN sur son territoire.

Cette succession d'événements en mène plusieurs à se demander si la réintégration du commandement intégré n'est pas, au fond, que le dernier pas d'une démarche amorcée depuis 1992.

### La nouvelle donne

Sans révéler totalement son jeu, Nicolas Sarkozy semble prêt à tenter un retour en exigeant un prix politique. Celui-ci serait de deux ordres: un poste important dans le commandement intégré et une ouverture à la défense européenne. Mais la France n'en est pas à sa première tentative de retour. En 1995, Paris avait réclamé le commandement Sud de l'OTAN, mais la tentative avait échoué.

Le contexte serait-il différent aujourd'hui? Les États-Unis sortent affaiblis de l'aventure irakienne. En Afghanistan, où la France a maintenu son effort malgré le quasi-retrait de l'administration précédente, les GI sont de plus en plus dépendants des pays alliés. En février dernier, le secrétaire général de l'OTAN, le Néerlandais Jaap de Hoop Scheffer, dénonçait ceux qui «veulent délibérément tenir l'OTAN à distance de l'Union européenne». Ce message subliminal était adressé à Paris.

Enfin, les Britanniques, échaudés par leur partenariat avec George W. Bush en Irak, semblent souhaiter un retour de la France. «L'Occident a besoin que la France rejoigne l'OTAN», écrivait l'ancien ministre britannique des Affaires étrangères Denis MacShane, aujourd'hui délégué britannique à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. Les incantations de MacShane à combattre le terrorisme n'ont rien de très convaincant pour le gouvernement français, mais ses appels à utiliser l'OTAN pour mettre en branle une véritable défense européenne, alors que l'Amérique est une «bête blessée», ont trouvé un écho. «La France, hors de l'OTAN, rend difficile, voire impossible, le concept d'une politique européenne de défense commune», écrit-il.

Fin octobre, Nicolas Sarkozy a pris soin de se réconcilier avec les anciens pays d'Europe de l'Est, que Jacques Chirac s'était si maladroitement mis à dos. Presque en même temps, il a fait une visite remarquée aux États-Unis. On sait qu'il sera président de l'Union européenne pendant toute la seconde moitié de 2008. Nous serons alors en pleine campagne électorale américaine. Dans un contexte où le président américain prépare sa sortie et où une présidence démocrate pourrait bientôt changer la donne, il ne manque pas d'observateurs pour juger que le pari ne manque pas d'intérêt.

Correspondant du Devoir à Paris

# «La laïcité, c'est pour les autres»

Gil Courtemanche

Maginons quelqu'un qui s'est enfermé dans un monastère durant un an pour se ressourcer, faire le point sur sa vie. Un an de silence sans journaux ni télévision. Cette personne dorénavant sereine revient à la civilisation québécoise cette semaine et reprend la lecture des journaux, ouvre son poste de télé à RDI durant la prestation grotesque des gens de Hérouxville. Cette personne ne se pose qu'une seule question: qu'est-ce qui a bien pu se passer durant son absence pour que le Québec soit menacé dorénavant de lapidation, pour que le Parti québécois veuille priver de certains droits cette vieille voisine italienne arrivée en 1940 et qui ne parle pas français, pour que les pages des journaux débordent d'articles alarmistes sur la menace à l'identité québécoise et sur la définition du «nous»? Que s'est-il passé, se demande cette personne, pour que renaissent les débats sur le crucifix et la prière avant les séances de conseil municipal et surtout pour entendre dire sérieusement que le passé catholique du Québec fait partie de ses valeurs identitaires?

Il ne s'est vraiment rien passé de fondamental et de grave, sinon quelques incidents montréalais désagréables et gérés de manière idiote, une fenêtre givrée par-ci, un foulard par-là, un cours prénatal interdit aux hommes, un sandwich au jambon dans la cafétéria d'un hôpital juif. Ce qui s'est passé vraiment, c'est l'irresponsabilité médiatique, le sondage sur le racisme de la pieuvre Québecor, le *Tout le monde en parle* de Hérouxville, le populisme éhonté de Mario Dumont et la fâcheuse tendance que possède Jean Charest à refiler à d'autres la difficile tâche de trancher dans le vif quand c'est nécessaire. Comme quoi le battement d'ailes d'un papillon...

De ce grand fourre-tout émotif dans lequel le débat sur les accommodements a entraîné toute la société québécoise se dégagent des tendances lourdes chez les Québécois de souche qui se sont exprimées en région. Une de ces tendances a été admirablement résumée par la journaliste Rima Elkouri quand elle a écrit: «La laïcité, c'est pour les autres.» Le voile est offensant et dérangeant, les chansons des hassidim sont bruyantes, les petits kirpans, menaçants. Dans les religions des immigrants, les femmes sont dominées; elles ne sont pas comme chez nous les égales des hommes. Il faut donc interdire tout cela au nom des chartes et des valeurs de la société québécoise. Mais au nom de ces mêmes valeurs, le crucifix et la prière au conseil municipal ne semblent pas trop déranger.

Ce que sous-tend cette attitude paradoxale, c'est que pour beaucoup de Québécois, peuple catholique le moins pratiquant de l'Occident, c'est que «notre» religion est plus douce, plus civilisée, moins offensive que la religion des autres. Leurs religions sont archaïques, dépassées, cruelles, pour ne pas dire barbares. Pour nous, la religion et ses manifestations font partie de notre bagage culturel et de notre héritage historique; pour les autres, leur religion est répressive et constitue une barrière à l'affranchissement et à la modernité. Ce que nous disons, c'est que le christianisme est la meilleure des religions. Nous qui ne pratiquons plus voulons souvent que les autres ne pratiquent pas leur religion tel qu'ils en comprennent la pratique et les obligations.

Il faudrait peut-être rappeler à ceux qui brandissent les droits à l'égalité et à la non-discrimination que les femmes n'ont pas plus de place et de droits dans l'Église catholique que dans l'islam, que ces deux religions tiennent sur l'homosexualité des discours semblables et que le catholicisme, en interdisant aux femmes la contraception, a contribué à la propagation du sida dans les pays pauvres.

Ce qui est fascinant et troublant aussi c'est ce retour du catholicisme dans la panoplie des «valeurs» et des caractéristiques de l'identité québécoise. Le crucifix de l'Assemblée nationale fait certes partie de notre passé, mais il n'a pas sa place dans ce lieu laïque. Sa place est dans une église, ou un musée s'il représente une valeur patrimoniale par ses qualités artistiques.

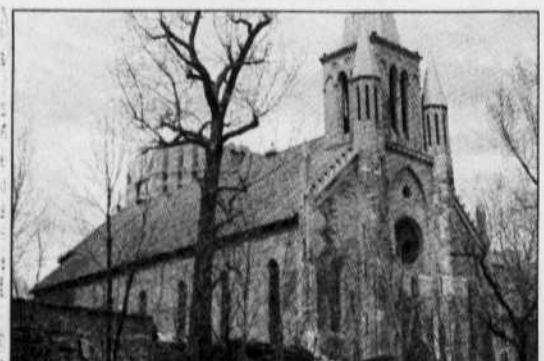
Tout comme nous avons vécu en catholicisme longtemps, les Français ont vécu des siècles en monarchie. Dirait-on que le système monarchique fait partie des caractéristiques identitaires des Français? Évidemment non. On dira que la monarchie fait partie du passé historique.

Les valeurs qui définissent le Québec d'aujourd'hui ne sont pas celles qui définissaient notre identité quand l'Église et Duplessis régnaient sur le Québec. Tout comme la Révolution de 1789 a donné une nouvelle identité aux Français, la Révolution tranquille a transformé l'identité québécoise.

L'identité dont on se réclame pour imposer la laïcité aux autres, c'est celle de l'égalité de tous et toutes, de l'équité, de l'existence d'une culture française originale et unique, d'une société ouverte et sans discrimination, teintée de progressisme et de tolérance. Voilà en gros comment on peut définir les «valeurs» québécoises. Ces valeurs n'ont rien à voir avec les valeurs historiques du catholicisme.

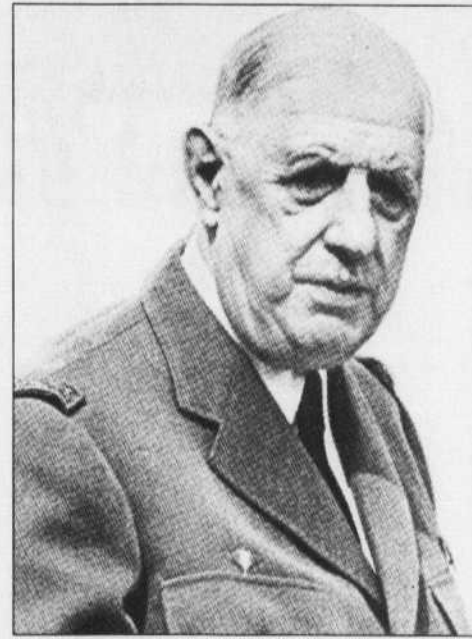
Le Québec est devenu cette société dans laquelle nous souhaitons intégrer harmonieusement les immigrants en grande partie en se libérant progressivement de ses valeurs catholiques, en rejetant le discours d'obéissance à l'autorité coloniale, de la servitude acceptée, de l'obéissance aux autorités, de l'infériorité de la femme, de la prédominance de la religion sur l'État. Le catholicisme ne fait pas partie de l'ADN identitaire québécois, il fait partie de son curriculum vitae.

Collaborateur du Devoir



ARCHIVES LE DEVOIR

Les valeurs qui définissent le Québec d'aujourd'hui ne sont pas celles qui définissaient notre identité quand l'Église régnait sur le Québec.



ARCHIVES LE DEVOIR

Le général Charles de Gaulle

# ARGENTINE

SUITE DE LA PAGE B 1

Nestor Kirchner n'est pas à lui seul responsable du redressement économique de l'Argentine. C'est en 2001, sous la présidence d'Eduardo Duhalde, que la parité entre le peso et le dollar américain, en partie responsable de l'effondrement de l'économie, a été abolie.

D'autre part, le rééchelonnement de la dette argentine et la conclusion avec le FMI d'accords moins contraignants que ceux qui avaient été imposés jusqu'alors aux pays de la région ont surtout été pilotés par le ministre des Finances de Kirchner, Roberto Lavagna, qui fait aujourd'hui la lutte à Cristina Fernández.

Quoi qu'il en soit, un bon nombre des 39 millions d'Argentins savent gré à Nestor Kirchner d'avoir été au pouvoir pendant les années de vaches grasses. L'Argentine connaît des taux de croissance à la chinoise depuis cinq ans grâce à des exportations favorisées par une devise maintenue à un niveau concurrentiel. Le gouvernement a engrangé des surplus budgétaires, qui commencent toutefois à s'amenuiser sous le coup de dépenses sociales destinées à accroître la popularité de Cristina Fernández auprès de classes moyenne appauvries et des pauvres.

«Pourquoi Kirchner n'a-t-il pas profité de son soutien populaire pour adopter des politiques de développement à long terme et pour renforcer les

institutions?», déplore Martín Coiteux, professeur agrégé d'économie à l'École des hautes études commerciales de Montréal.

«En Argentine, la politique monétaire est restée entre les mains de la présidence. Au lieu de laisser cette politique entre les mains de la Banque centrale, Kirchner a procédé à des contrôles des prix», note M. Coiteux.

En réaction à une forte inflation (que l'office national de la statistique est soupçonné de sous-estimer à la demande de la présidence), Nestor Kirchner a récemment forcé les chaînes d'alimentation à réduire les prix de certaines denrées, tout en cherchant à convaincre les banques d'abaisser les taux d'intérêt sur leurs prêts.

Même si Cristina Fernández est parfois comparée à Eva Perón, la seconde épouse de Juan Perón (fondateur du mouvement qui porte son nom) qui n'a jamais occupé de fonctions officielles, ce sont surtout les comparaisons avec le couple Clinton qui s'imposent.

La candidate a bien dit lors d'une entrevue: «Hillary et moi avons peu en commun, sinon le fait d'avoir été sénatrices, avocates et femmes de président.» Mais c'est déjà pas mal comme points communs, et la politicienne argentine a fait part à plusieurs reprises de son admiration pour l'ancienne première dame des États-Unis.

Comme Hillary Clinton, Cristina Fernández a fait la connaissance de son mari pendant leurs études en droit et elle a été une de ses princi-

pales conseillères. Cristina Fernández et Hillary Clinton, qui siègent au Sénat, aspirent à devenir les premières femmes à accéder à la présidence de leurs pays respectifs à la suite d'élections.

Contrairement à la sénatrice de l'État de New York, il faut cependant noter que Cristina Fernández a occupé des postes électifs à partir de 1989.

Cristina Fernández ne serait pas la première femme à accéder aux plus hautes fonctions politiques en Amérique du Sud. En Argentine même, Isabel Perón avait brièvement occupé la présidence en 1974, à la suite du décès de son mari, Juan Perón, parce qu'elle occupait alors les fonctions de vice-présidente. Au Chili, Michelle Bachelet a été portée à la présidence par le verdict des urnes en 2005.

L'opposition est faible et divisée en Argentine, où treize candidats briguent la présidence. La principale adversaire de Cristina Fernández est également avocate de formation. Elisa Carrió, une députée de centre-gauche qui se définit également comme libérale chrétienne, a surtout fait campagne contre la corruption.

De son côté, l'ancien ministre des Finances de Kirchner, Roberto Lavagna, se présente comme étant le «seul nouveau dans la politique argentine» et dénonce aujourd'hui le «populisme tronqué» de son ancien patron.

Le Devoir

## PERSPECTIVES



Outre les soldats étrangers comme ce soldat canadien, il y aurait 10 000 gardes de sécurité paramilitaires dans la seule ville de Kaboul.

FINBAR O'REILLY REUTERS

## Les nouveaux mercenaires

### Les compagnies militaires privées génèrent des revenus annuels de 100 milliards de dollars

Conflits coûteux et souvent impopulaires, guérillas qui menacent les civils, armées occidentales aux limites de leur capacité: pour les compagnies militaires privées qui déploient des mercenaires aux quatre coins du globe, c'est la tempête parfaite. Et le Canada n'échappe pas à la tendance.

ALEC CASTONGUAY

Ottawa — Casquette vissée sur la tête, le logo de Saladin bien en vue, pantalon de camouflage, fusil d'assaut en main: les gardes de l'ambassade canadienne à Kaboul sont loin d'afficher l'allure débonnaire de leurs collègues qui surveillent les bâtiments gouvernementaux d'ici. Ces matamores prêts à engager le combat patrouillent un périmètre de sécurité autour de l'ambassade, fouillent les visiteurs et dirigent les points de contrôle qui mènent au bâtiment.

Saladin Security Afghanistan, une filiale de la gigantesque firme britannique Saladin, emploie 2000 hommes lourdement armés dans le pays d'Hamid Karzaï, soit presque autant que le nombre de soldats canadiens sur place et plus que la plupart des pays de l'OTAN.

Et leur rôle demeure ambigu. Est-ce que ces paramilitaires armés jusqu'aux dents pour protéger les dignitaires canadiens ont déjà fait des prisonniers? Ont-ils déjà abattu des insurgés ou des civils? Si une bavure est commise, qui est responsable, le Canada ou Saladin? Malgré les demandes répétées du *Devoir* cette semaine, le ministère des Affaires étrangères n'a pas fourni de réponse. Et le gouvernement a rejeté les demandes des partis d'opposition qui exigeaient de voir le contrat qui lie Ottawa à la firme Saladin. L'an dernier, le Canada a versé 456 000 \$ à cette entreprise. Le gouvernement soutient toutefois que Saladin ne fait aucune activité de type militaire pour le Canada.

Mais le passé de Saladin soulève des questions et les partis d'opposition ne se sont pas gênés pour en poser. L'entreprise est la nouvelle mouture de la firme britannique KMS, fondée en 1975. La société a été impliquée dans plusieurs opérations clandestines au fil du temps, notamment avec la CIA et les services secrets britanniques en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Selon le livre *Unholy War*, de John Cooley, KMS a entraîné les moudjahidin afghans dans leur guerre contre l'Union soviétique, dans les années 80, à la demande de la Grande-Bretagne.

Saladin a beau être une multinationale bien implantée, elle n'est qu'un joueur parmi les armées privées qui poussent comme des champignons depuis la fin de la guerre du Golfe. Selon les experts, il y a maintenant plus d'entreprises qui offrent des services militaires — protection des convois, garde rapprochée, contre-terrorisme, force de réaction rapide en cas d'attentat, espionnage, etc. — que de pays membres de l'ONU. Si aucune d'entre elles n'offre officiellement à ses clients (entreprise ou pays) de mener des actions offensives, certaines sont toutes équipées comme de véritables armées. La

controversee firme Blackwater possède des hélicoptères avec mitraillettes, en plus des chars de transport lourdement blindés.

Ces entreprises évoluent dans un marché mondial qui a été évalué à 100 milliards de dollars en 2006; celui de la privatisation des guerres. Ce chiffre exclut l'industrie traditionnelle des gardes de sécurité. Entre 1994 et 2002, le département américain de la Défense a lui seul octroyé 3000 contrats à ces entreprises paramilitaires, pour une facture de 300 milliards \$US. Des tâches que l'armée américaine aurait normalement accomplies.

Les nouveaux mercenaires, comme on les appelle souvent, s'infiltrèrent partout, y compris dans les activités post-conflit. Par exemple, la multinationale Dyncorp — qui a notamment assuré la sécurité du président afghan Hamid Karzaï entre 2002 et 2005 — mène depuis 2005 un projet de 70 millions par année au Liberia qui consiste à démobiler les anciennes forces du dictateur Charles Taylor et à former de toutes pièces une nouvelle armée nationale.

#### En zone grise

Le mercenariat a toujours existé, mais il a passablement changé. Alors que les empires de jadis — romain, grec, perse — sous-traitaient des combats à des armées privées sans règle aucune, aujourd'hui l'utilisation des paramilitaires s'est professionnalisée. Les mercenaires ne sont plus les têtes brûlées d'antan. Ces derniers ont fait place à des hommes d'affaires qui opèrent dans un marché ouvert. Ils travaillent pour plusieurs clients, auxquels ils sont liés par des contrats (souvent secrets).

N'empêche, la zone est toujours grise, affirme Marie-Louis Tougas, avocate et doctorante à l'Université Laval, qui fait sa thèse sur l'encadrement juridique des firmes de sécurité privées en zone de conflit. «Ces compagnies sont soumises en théorie aux lois du pays dans lequel elles opèrent, mais en pratique, ce sont des pays en guerre totalement désorganisés. Faire appliquer les lois en Irak ou en Afghanistan, c'est souvent impossible. Et puisque ces hommes ne sont pas des militaires, ni des civils, leurs responsabilités ne sont pas claires.»

Marie-Louis Tougas soutient que ce statut «nébuleux» est «inquiétant», puisque ces paramilitaires, même dans un rôle défensif, sont partie prenante au conflit. «Ils tirent sur des gens et se font tirer dessus, dit-elle. C'est impossible d'éviter les gaffes. Une fois qu'on reconnaît ça, il faut faire un vrai débat sur leurs responsabilités. Ce n'est

pas rien comme changement, on parle de privatiser les activités militaires.»

Les gaffes sont d'ailleurs nombreuses, notamment en Irak. Par exemple, la controversée firme Blackwater, qui protège le personnel américain et certaines des personnes les plus menacées d'Irak, a été impliquée dans 195 incidents violents depuis 2005. Il faut dire que Blackwater, contrairement à d'autres firmes qui cherchent à se fondre dans la foule, roule de manière agressive à bord de gros VUS blindés noirs. Pour conserver en tout temps une bulle de 30 mètres autour de leurs clients, les gardes n'hésitent pas à tirer dans les pneus ou les radiateurs des voitures qui s'approchent trop, quitte à provoquer des accidents. Pour mieux encadrer ces firmes paramilitaires, le gouvernement irakien vient d'ailleurs de leur retirer l'immunité dont elles jouissaient depuis l'invasion du pays. Jusqu'à cette semaine, les gardes ne pouvaient pas être traînés en justice.

«Puisque ces hommes ne sont pas des militaires, ni des civils leurs responsabilités ne sont pas claires»

#### Le gouvernement Karzaï s'interroge

Le gouvernement afghan se pose lui aussi des questions sur l'encadrement des mercenaires. Une loi est en préparation pour leur serrer la vis, question d'éviter les comportements «cow-boys» à Kaboul.

Le ministère afghan de l'Intérieur évalue à 10 000 le nombre de gardes de sécurité paramilitaires dans la seule ville de Kaboul. Près de 60 entreprises locales ou internationales sont dûment enregistrées, alors que 25 autres agiraient dans l'illégalité, selon le gouvernement.

Un rapport des Nations unies déposé en mars dernier avance le chiffre de 20 000 mercenaires en Afghanistan et 48 000 en Irak. Dans l'ancien pays de Saddam Hussein, les mercenaires forment la deuxième force armée du pays, derrière les États-Unis.

Pourquoi utiliser ces hommes? Parce que c'est politiquement rentable, soutient le lieutenant-colonel à la retraite Rémi Landry, aujourd'hui expert militaire au sein du Groupe d'étude et de recherche sur la sécurité internationale de l'Université de Montréal. «Ça permet d'augmenter la sécurité sur le terrain sans dire que tu utilises plus de soldats. Ça permet aussi de concentrer les militaires dans les endroits critiques. Et ça coûte moins cher que des soldats parce que le client n'a pas à entraîner ces gars, ni à s'occuper de leur famille», dit-il. De plus, «ces paramilitaires ne reviennent pas à la maison dans un drapeau», ajoute Marie-Louis Tougas. Leur mort n'existe pas.

Le recrutement ne pose pas problème pour ces firmes privées. Les armées occidentales ayant considérablement réduit leur personnel depuis la fin de la guerre froide, les anciens soldats des forces spéciales se sont mis à chercher du boulot. Et la demande est forte: le nombre de conflits dans le monde est important et plusieurs pays sont débordés — c'est le cas du Canada et des États-Unis — et doivent se rabattre sur des firmes privées pour combler leurs manques. Sans compter les entreprises qui veulent assurer la sécurité de leur personnel dans ces zones dangereuses.

À tel point que certaines firmes militaires privées ont parfois plus d'expérience dans leurs rangs que les armées nationales. C'est pour cette raison que les forces spéciales canadiennes et certains soldats actuellement en Afghanistan ont séjourné au siège social de Blackwater depuis deux ans. Le centre militaire de cette firme, situé en Caroline du Nord, est la plus grosse base privée du monde. Pour le Canada, il s'agissait de raffiner les techniques de ses soldats, notamment pour l'escorte des convois et la protection des dignitaires, mais aussi pour ajuster leurs réactions lors des embuscades.

Le ministère de la Défense affirme que les services de Blackwater sont utilisés sur une base occasionnelle pour des enseignements bien précis. Depuis deux ans, Ottawa a versé à cette firme américaine 1,3 million de dollars. «La majorité des employés de ces firmes sont des anciens militaires qui ont de l'expérience dans des zones de conflit comme l'Irak ou l'Afghanistan», affirme Rémi Landry. Pour faire un raccourci dans la courbe d'apprentissage des soldats, le gouvernement fait appel à ces firmes.»



Michel David

## Les vraies affaires

Même si les grossièretés de B'nai Brith donneraient sans doute envie à Pauline Marois de persévérer dans son projet d'instituer une citoyenneté québécoise, l'avis de la Commission des droits de la personne, sollicité par *La Presse*, devrait achever de la convaincre d'y renoncer ou d'en revoir les modalités.

Certains au PQ sont d'avis qu'il n'est pas nécessaire de respecter les dispositions de la Charte canadienne des droits puisqu'elle a été encastrée dans la Constitution canadienne sans le consentement du Québec. Maintenant que le projet du PQ est jugé contraire à la Charte québécoise des droits et libertés, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale, faudrait-il amender la Charte?

On peut se demander pourquoi Mme Marois n'a pas elle-même pris l'initiative de consulter la Commission des droits et libertés plutôt que de se fier uniquement à son petit groupe d'experts qui semblent déjà vivre dans un Québec souverain. Un peu de pragmatisme permettrait de sauvegarder des éléments plus essentiels du projet, même s'ils sont moins spectaculaires, par exemple la francisation des petites entreprises ou l'imposition d'un examen national de français aux enseignants.

Si Mme Marois tient à faire preuve d'audace, étendre au cégep les règles qui régissent l'accès à l'école primaire et secondaire anglaise soulèvera un tollé comparable à celui des deux dernières semaines, mais d'un point de vue juridique, ce serait inattaquable.

Quoi qu'il en soit, le débat sur la citoyenneté a eu pour effet d'occulter les «vraies affaires», qui risquent de susciter encore plus de controverse au PQ au cours des prochains mois, quand les militants s'attelleront à la préparation de la plateforme électorale.

◆ ◆ ◆  
Pour des raisons d'ordre pratique et politique, la nouvelle chef du PQ ne voulait pas convoquer avant la tenue des prochaines élections générales un congrès d'orientation pour revoir le programme adopté en juin 2005.

Elle a donc opté pour la tenue d'un conseil national spécial à la mi-mars, qui sera précédé d'une période de consultation avec les instances locales et régionales du parti. Il s'agit d'une sorte de compromis entre un congrès traditionnel, dont la préparation est longue et souvent déchirante, et l'adoption quasi automatique d'une plateforme rédigée en catimini par le bureau du chef, comme le PQ le fait généralement après le déclenchement des élections.

En fin de semaine dernière, la Conférence nationale des présidents a été saisie d'un «cahier d'animation» qui sera soumis aux militants. Plutôt que l'habituelle «proposition principale», qui présente les orientations souhaitées par la direction du parti, le document utilise la forme interrogative, mais les «mises en contexte» et les questions posées permettent de se faire une idée plus concrète de ce que constitue une «actualisation de la social-démocratie qui mise sur la responsabilité des personnes».

D'entrée de jeu, il est établi que «les valeurs d'équité n'impliquent pas nécessairement des modèles uniformes et mur à mur pour toutes les couches sociales et pour tout le territoire», ce qui remet ouvertement en question l'universalité des services sociaux, toujours considérée comme un principe absolu et immuable au PQ.

En matière de santé, les questions adressées aux militants auraient été jugées hérétiques il y a quelques mois à peine. Faut-il introduire une tarification pour certains services ou instaurer une contribution des usagers? Doit-on permettre un plus grand rôle des assurances privées pour la couverture de certains services ou pour un pourcentage des coûts? Doit-on revoir la liste des actes couverts par le système public?

Le programme actuel affirme clairement l'engagement du PQ de «maintenir un système de santé public, accessible, universel et gratuit». On peut prévoir que l'aile progressiste du parti se battra bec et ongles pour qu'il en demeure ainsi.

Le «cahier de participant» est tout aussi éloquent par ce qu'il omet. Le chapitre sur l'éducation est totalement muet sur la question de l'école privée, dont le programme actuel prévoit «réduire de façon importante les subventions». Il n'est pas davantage question d'assurer «un financement accru aux écoles non sélectives».

◆ ◆ ◆  
Il y a pourtant un domaine où le principe de la responsabilité des personnes semble souffrir une exception: la famille. Devrait-on s'inquiéter du taux d'endettement des familles?, demande-t-on. Si oui, quelles mesures devrait-on mettre en place pour soutenir ces familles?

Les statistiques démontrent en effet que le taux d'endettement des familles a beaucoup augmenté au cours de la dernière décennie. Le phénomène est certainement déplorable, mais est-ce bien le rôle de l'État de soulager des consommateurs dont les dépenses excèdent les revenus?

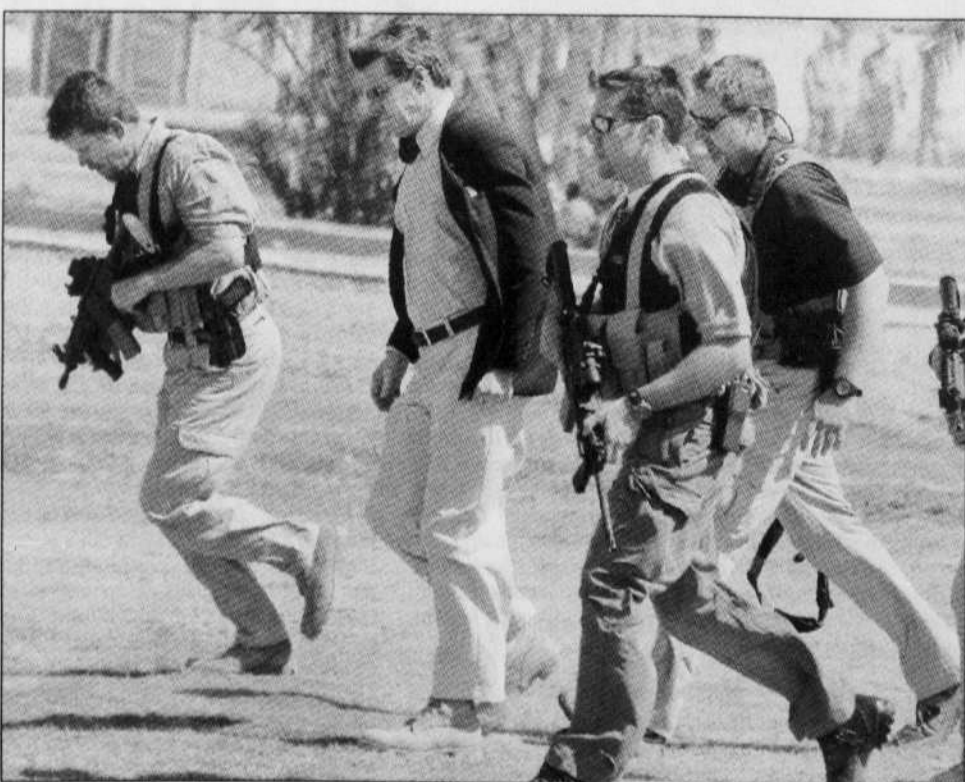
Dans un texte à paraître sous peu dans la revue *Inroads*, le député de Vachon, Camil Bouchard, se penche sur l'endettement des jeunes familles dans les régions du code 450, où l'ADQ a ravi plusieurs comtés au PQ.

Dès la campagne électorale de 2003, M. Bouchard avait été frappé par la situation des jeunes ménages de banlieue qu'il rencontrait en faisant du porte-à-porte. Malgré une aisance apparente, une maison assez dispendieuse et souvent deux voitures, ils se plaignaient continuellement d'être écrasés d'impôts et d'avoir du mal à joindre les deux bouts. Déjà, ils étaient séduits par le discours du PLQ sur l'allègement du fardeau fiscal et le rapetissement de l'État.

Déçu du gouvernement Charest, cet électoralat s'est tout naturellement tourné vers l'ADQ en 2007. M. Bouchard l'a emporté par seulement 227 voix dans Vachon, et il reconnaît volontiers que les prochaines élections seront très difficiles pour le PQ. Ce qui vaut pour la rive sud vaut aussi pour la couronne nord. Après Blainville, Groulx, Terrebonne, Masson, Prévoist et Mirabel, des comtés comme Rousseau ou Joliette sont dans la mire de l'ADQ.

On accuse souvent Mario Dumont de clientélisme, mais comment qualifier la soudaine préoccupation du PQ pour les finances personnelles des jeunes familles? Les «vraies affaires» sont aussi affaire de politique.

m david@ledevoir.com



La société de sécurité Blackwater s'est retrouvée sur la sellette en Irak.

REUTERS

Le Devoir

# ÉDITORIAL

## Revenir à l'essentiel

Dure semaine pour la chef du Parti québécois, Pauline Marois, que celle qui se termine. Son projet de loi sur l'identité québécoise est attaqué de toute part. En persistant à le défendre envers et contre tous, elle risque de nuire à la cause de l'intégration des immigrants qu'elle prétend appuyer.

**P**ar ce projet de loi, Pauline Marois cherchait entre autres choses à s'imposer comme le leader qui défend avec le plus de vigueur l'identité québécoise. Sur ce plan, elle a certainement réussi. Le chef adéquate Mario Dumont n'est plus seul sur ce terrain. Mais le débat s'enlise dangereusement. Les oppositions viennent de toute part, y compris au sein du PQ.

Tel qu'il est rédigé, ce projet de loi ne pourra pas être débattu à l'Assemblée nationale. Pour l'être, l'appui d'un autre parti est indispensable. Mais cet appui ne viendra ni du Parti libéral ni de l'Action démocratique. L'idée de créer une citoyenneté québécoise, aussi séduisante qu'elle ait pu paraître à première vue, l'est devenue beaucoup moins à leurs yeux dès qu'il est apparu que les moyens proposés comportaient un caractère discriminatoire. Cette approche les rebute. Ils ne reviendront pas là-dessus.

Dans le contexte constitutionnel actuel, refuser le droit à l'éligibilité à un nouvel arrivant, que ce soit de l'étranger ou d'une province canadienne, parce qu'il n'a pas une «connaissance appropriée» du français le prive d'un droit. De ce fait, on crée deux catégories de citoyens alors que, depuis le début des années 70 et 80, les chartes québécoise et canadienne des droits proclament l'égalité de tous devant la loi. Des juristes qui appuient la démarche péquiste prétendent qu'il est raisonnable et justifiable de restreindre ce droit afin de consolider la place du français. Peut-être ont-ils raison, ce qui reste à être démontré. Mais toute restriction des droits, quels qu'ils soient, heurte néanmoins l'esprit de tous ceux qui valorisent l'égalité de droit.

Mal engagé, le débat glisse vers la polarisation. Une fois de plus, les adversaires du PQ profitent de l'occasion qu'il leur donne de le démoniser. Les accusations de racisme lancées par le B'nai Brith sont sans fondement. Cet organisme prête des intentions avant toute chose révélatrices de l'incapacité de ses dirigeants à comprendre la société québécoise.

La restriction des droits proposée par Mme Marois a pour effet d'occulter tout le reste du projet de loi. On y trouve pourtant des mesures plus qu'intéressantes, par exemple cette idée d'un contrat d'intégration par lequel l'État s'engagerait à donner tous les moyens aux nouveaux arrivants pour qu'ils apprennent le français. Notons aussi l'obligation de se franciser qui serait enfin faite aux entreprises comptant entre 25 et 50 employés. Le vrai problème de l'intégration des immigrants est là. On n'arrivera à des résultats significatifs qu'en faisant en sorte que le français soit la langue d'usage au Québec, pas seulement la langue officielle. À cet égard, tous les gouvernements antérieurs, péquistes et libéraux, n'ont jamais eu la détermination de faire les efforts suffisants. C'est sur des politiques de ce type que le débat doit porter. La création d'une citoyenneté québécoise devrait venir comme le couronnement d'efforts concluants. Il ne serait alors plus nécessaire de restreindre des droits afin de donner une valeur à cette citoyenneté. Mme Marois devrait revenir à l'essentiel si elle ne veut pas s'enliser davantage. Il ne faudrait pas que la cause qu'elle défend en souffre.

bdescoteaux@ledevoir.com

## Une société de droit

**Q**uiconque a suivi l'évolution des interprétations juridiques des deux chartes des droits depuis leur adoption, il y a plus de 25 ans, sait qu'à moins d'une révolution, on ne reviendra pas en arrière sur la plupart de ces «accommodements» que la Cour suprême a autorisés en les qualifiant de «raisonnables». Demander, aujourd'hui, de les interdire purement et simplement comme le font certains devant la commission Bouchard-Taylor est aussi absurde que de suggérer qu'on élimine un des droits fondamentaux.

Le Québec aura beau devenir un pays indépendant, adopter sa propre constitution et ses règles particulières d'accession à la citoyenneté, il est certain qu'il aura aussi sa charte des droits calquée sur celle que René Lévesque a fait adopter par l'Assemblée nationale avant Pierre Trudeau, à Ottawa.

Cela dit, l'avantage qu'aurait le Québec en se séparant serait de pouvoir amender sa constitution et sa charte, ce que Trudeau a rendu à peu près impossible dans le cas de la Constitution canadienne. N'étant plus prisonnier d'une négociation perdue d'avance avec les neuf autres provinces canadiennes, un Québec souverain pourrait apporter des amendements à ses lois fondamentales comme tout autre pays démocratique.

À la suite de nombreux témoignages entendus devant la commission Bouchard-Taylor, certains diront que Trudeau avait raison de mettre le contenu des chartes à l'abri du changement facile. Mais entre facile et impossible, il y a une marge qui s'appelle la volonté démocratique du peuple.

La Charte canadienne des droits n'a jamais fait l'objet d'un débat populaire avant son adoption. Elle fut le fruit d'un travail d'experts et d'intellectuels éclairés soutenus par un puissant premier ministre qui, tout en voulant garantir les droits des individus en position de faiblesse, tenait mordicus à limiter ceux de la forte minorité francophone du Québec, dont les aspirations collectives ne cadraient pas avec sa conception d'un Canada composé d'individus et non de peuples fondateurs.

Les chartes des droits ne sont pas vérité d'Évangile. Rien n'interdit de proposer des amendements, au besoin. Dans quel sens? La réponse est moins évidente!

Ce qui est certain, en revanche, c'est que le temps est venu de préciser ce qu'on entend par laïcité et neutralité de l'État, deux concepts mis à mal par les exigences de militants religieux de toute origine, y compris des chrétiens «de souche», et plus largement de définir les meilleures pratiques d'intégration des nouveaux arrivants à la société québécoise.

Parce qu'ils ne se sentent aucunement menacés dans leur langue et leur culture, les Canadiens anglais du reste du pays ont le droit de préférer le melting pot culturel et la non-intervention des pouvoirs publics en matière d'intégration des nouveaux arrivants. Les Québécois, pour leur part, ont tout autant le droit de rejeter cette conception de la vie communautaire qu'ils jugent anarchique. Adopter l'une ou l'autre approche ne changera rien au fait que ce sont les cours de justice qui auront à trancher en dernier recours chaque fois qu'un citoyen se croira lésé.

Les accommodements dont l'objectif est de permettre à un individu d'exercer un droit fondamental dans le respect des autres, sans nuire à l'ordre public et sans exiger d'aménagements extravagants de la part de la collectivité, sont donc là pour de bon. Et c'est bien qu'il en soit ainsi.

jrnsanfacon@ledevoir.com

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON  
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directrice de l'information JOSÉE BOILEAU  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

### L'HALLOWEEN DE PAULINE...



## LETTRES

### Le sermon de Mathieu Bock-Côté

Dans son plus récent article publié dans votre journal («*Quand les péquistes reviennent au bon sens*», jeudi, 25 octobre 2007, page A 9, *Idees*), Mathieu Bock-Côté se réjouit du projet de loi sur l'identité québécoise du PQ et applaudit à la proposition d'établir un «régime pédagogique qui doit contribuer à l'apprentissage et à la compréhension de l'histoire nationale du Québec». Cette position de M. Bock-Côté n'est pas surprenante si on connaît un tant soit peu la thèse qu'il défend dans son essai *La Dénationalisation tranquille*.

En effet, dans cet ouvrage, M. Bock-Côté sermonne les adeptes du révisionnisme historique et les élites nationalistes en les accusant d'avoir sacrifié tout un pan de notre mémoire nationale pour fonder le projet souverainiste sur les seules bases de la nation civique. «*La légitimité démocratique, écrit-il, est insuffisante en elle-même et doit d'abord exister en tant que légitimité nationale.*» L'auteur nous propose donc rien de moins que le recours à la vision la plus sombre et la plus pessimiste de notre historiographie, celle du professeur Maurice Séguin. «*Il me semble, écrit-il, que la pensée robuste de Séguin peut servir à se tremper le caractère et à reprendre le nationalisme dans toute sa force vitale.*»

Rappelons ici que Séguin avait développé au début des années 60 cette théorie qui devait de-

venir la doctrine des premiers porte-étendards de l'option séparatiste. En effet, selon cette théorie historique, le peuple canadien-français, essentiellement à cause de sa situation coloniale, était en voie de déperissement politique et culturel. Pour assurer sa survie, deux seules solutions étaient possibles: l'assimilation ou la séparation. Dans le projet de loi proposé, cette pensée radicale, subversive, serait-elle la perspective retenue dans les cours d'histoire proposés aux nouveaux arrivants? C'est la question qu'il faut poser à ces gens, historiens, sociologues, philosophes, que sermonne M. Bock-Côté. En attendant leur réponse, on comprendra qu'il y a de fortes raisons de s'inquiéter.

Claude Poulin  
Québec (Sillery), le 26 octobre 2007

### La continuité de la loi 101

Ma lettre s'adresse d'abord à tous ceux qui crucifient déjà Mme Marois pour son projet de loi. On traite les supporters de ce projet de loi de xénophobes, de racistes. Cependant, qui sont les vrais racistes? Est-ce que ce sont ceux qui, à l'intérieur même de leur propre nation, puisent notre cher premier ministre nous permet de nous déclarer ainsi, tentent de conserver leur langue? Sommes-nous coupables de tenter de sauver le dernier front francophone en Amérique du Nord?

À écouter le reste du Canada, c'est à croire que oui. Mais comme notre devise («*Je me souviens*») le dit si bien, nous nous souvenons de

toutes les injures que le Canada nous a crachées au visage, de Pierre Elliott Trudeau qui imposait ses mesures de guerre. Nous nous souvenons aussi que nous avons été exclus du rapatriement de la Constitution. Et nous sommes les racistes? Nous sommes les xénophobes? Pourtant, c'est bien en Ontario et au Manitoba que furent bannies les écoles francophones il n'y a pas si longtemps de ça.

Puis-je rappeler à ceux qui, comme M. Dumont ou M. Charest, tentent de ridiculiser ce projet de loi qui, sans être parfait, propose néanmoins un point de vue intéressant, qu'une commission actuelle sur les accommodements raisonnables est en plein cœur de ce débat? N'a-t-il pas été répété à plusieurs reprises que le Québec doit défendre sa langue? Que les immigrants qui viennent chez nous doivent parler notre langue? Sommes-nous réellement des nazis, des représentants de l'extrême droite, si nous demandons qu'une connaissance du français soit nécessaire pour vivre ici? Pour décider du parti qui dirigera le Québec?

Pour finir, en quoi sommes-nous racistes et xénophobes de demander aux immigrants d'apprendre le français pour avoir le droit de voter? S'ils décident d'immigrer ici, c'est qu'ils adhèrent à notre point de vue, non? Ne serait-ce pas encore un accommodement déraisonnable que de laisser les nouveaux venus choisir eux-mêmes les critères selon lesquels ils sont acceptés ici?

Nicolas Prévost-Meurier  
Lachine, le 25 octobre 2007

## REVUE DE PRESSE

### Le Québec dans la mire

Manon Cornellier

Il n'y a pas qu'au Québec qu'on débat d'identité, d'immigration et du traitement des minorités religieuses. Depuis longtemps, les journaux canadiens-anglais publient lettres et textes d'opinions sur le sujet et il y en a pour tous les goûts. Mais quand ça se passe au Québec, ça attire l'attention. Une attention sélective toutefois. Alors qu'à peu près personne n'a écrit pendant des semaines sur la commission Bouchard-Taylor, beaucoup de journaux, presque tous ontariens, étaient à Trois-Rivières, alléchés par la comparaison du conseiller de Hérouxville. Et ce sont surtout des journaux ontariens encore qui ont commenté le projet de loi sur la citoyenneté de Pauline Marois.

La réaction la plus virulente à tout le débat québécois est venue de Don Martin, dans un texte publié dans le *National Post*, le *Calgary Herald*, le *Ottawa Citizen* et le *Leader-Post* de Regina. «*Étant donné les différents gestes posés par les forces séparatistes depuis un mois, avec l'étonnant appui des libéraux provinciaux, écrit-il, le seul visage qu'on a besoin de découvrir est celui du racisme à peine voilé qui fait rage en politique québécoise. Dans cette bousculade pour une identité québécoise purifiée et nettoyée, nombre de politiciens proposent ou jonglent avec de choquantes limites démocratiques à imposer aux anglophones ou aux "ressortissants étrangers", y compris les nouveaux arrivants venant des neuf autres provinces.*»

Et tout cela se déroule avec la commission Bouchard-Taylor en toile de fond. Martin est persuadé que les non-francophones ne sont pas les bienvenus au Québec et que, si la province devenait indépendante, ils pourraient perdre leurs droits démocratiques. «*Et vous pensiez que l'Afghanistan avait de la difficulté avec la notion de démocratie*», s'exclame-t-il. Le journaliste se dit inquiet du silence du gouvernement fédéral alors que «*le Québec devient de plus en plus xénophobe*». Martin est catégorique. «*Les émotions, les opinions et les prises de position partisanes qui*

dominent le débat politique au Québec ont une odeur de racisme qui ne doit pas être tolérée dans aucune langue officielle.»

Le même jour, dans le *Post*, la commentatrice invitée Karen Selick se livrait pourtant à un plaidoyer en faveur de la mise au rancart des lois sur les droits de la personne qui tendent à limiter la liberté de parole «*en nous disant ce que nous ne pouvons pas dire, c'est-à-dire quoi que ce soit qui puisse offenser quelqu'un appartenant à un groupe minoritaire*». Selon elle, ces lois sont «*inutiles, destructives et trompeuses*». On a entendu ça ailleurs.

Exemple de la diversité des points de vue canadiens-anglais, Naomi Lakritz affichait, le même jour dans le *Calgary Herald* et le lendemain dans *The Province* de Vancouver, son inquiétude devant la montée d'une certaine xénophobie, non seulement au Québec mais dans tout le Canada. Après le 11-Septembre, note-t-elle, on s'est mis à regarder avec méfiance des façons de faire qu'on acceptait auparavant, en particulier le port du hijab. Elle compare le climat actuel à celui qui a conduit à l'internement des Japonais et des Ukrainiens durant les deux grandes guerres.

Lakritz explique que «*la peur de l'Autre surgit quand quelqu'un d'une certaine religion, couleur ou culture commet un crime haineux ou un acte hostile*». On projette alors sa peur sur tous les membres de cette communauté. Mais les musulmans qui vivent ici, parce que c'est d'eux qu'il s'agit, sont les mêmes qu'avant, dit-elle. «*Ce ne sont pas eux qui ont changé pour le pire, mais nous.*»

### Marois au pilori

Le projet de loi sur la citoyenneté de la chef péquiste Pauline Marois n'a trouvé grâce aux yeux de personne. «*L'idée que le Québec ait le pouvoir de priver de leurs droits démocratiques des citoyens canadiens est juridiquement ridicule et moralement répugnante*», déclare le *Globe*, qui est persuadé que ce projet est contraire à

la Charte. «*Rogner un des principes centraux d'une démocratie exige qu'on démontre qu'un danger imminent et dévastateur menace la survie même de cette démocratie.*» Or, dit le *Globe*, «*la vraie menace vise la popularité du PQ parmi les francophones.*»

Le *Toronto Star* conclut pour sa part que le Parti québécois n'a rien perdu de «*ses vieux instincts coercitifs*» et que son initiative «*n'est qu'un cynique stratagème de la part d'un parti arrivé troisième aux dernières élections et qui veut récupérer ses lettres de créances à titre de défenseur de l'identité québécoise et tirer profit du malaise de certains Québécois à l'endroit des nouveaux arrivants non francophones.*»

Lorrie Goldstein, du *Toronto Sun*, suggère de faire passer un test d'anglais à Mme Marois dans environ trois ans et de lui retirer certains de ses droits si elle ne satisfait pas aux exigences, et ce, en vertu de «*la loi sur l'identité canadienne*». Ironie mise à part, Goldstein en vient aux mêmes conclusions que les autres quotidiens. «*Adopter cette loi n'est pas nécessaire pour Marois. Le simple fait de la présenter permet au PQ de se présenter comme le défenseur de la langue française et de la culture québécoise, le terrain traditionnel des séparatistes usurpé par Dumont et l'ADQ lors des élections.*»

Goldstein ne donne pas l'absolution aux libéraux ou à l'ADQ car, selon lui, eux aussi exploitent la peur des immigrants au lieu de calmer le jeu. Le chroniqueur précise cependant que ce travers n'est pas exclusivement québécois. Il rappelle le débat sur le financement des écoles confessionnelles ontariennes et comment le chef libéral Dalton McGuinty a exploité, à coups de sous-entendus, la peur des musulmans. «*Apparemment, nos politiciens gavés de sondages ont décidé que la façon d'arracher le pouvoir, de nos jours, n'était pas de calmer la peur de l'autre mais de l'alimenter.*»

mcornellier@ledevoir.com



Jean-Robert Sansfaçon

### La presse



### du Canada

## IDÉES

## L'ENQUÊTE D'HERVÉ FISCHER SUR LE QUÉBEC IMAGINAIRE

Il y a cinq semaines, *Le Devoir* interpellait ses lecteurs en soutenant l'enquête «Québec imaginaire» lancée par l'artiste et philosophe Hervé Fischer. Saisissant le contexte sociopolitique tout à fait unique dans lequel le Québec est actuellement englobé, nous vous posons deux grandes questions: «Qu'est-ce que le Québec réel?» et «Quel est votre Québec imaginaire?». Vous avez été nombreux à répondre, contribuant au succès de l'aventure. Nous reproduisons encore aujourd'hui quelques-unes de vos réflexions, leur totalité étant regroupée dans le carnet Web hébergé par *Le Devoir* ([www.ledouvoir.com/societe/blogues/quebecimaginaire](http://www.ledouvoir.com/societe/blogues/quebecimaginaire)). Soyez nombreux à vous commettre autour de ces grandes interrogations! Livrez vos idées à: [ledebecimaginaire@ledouvoir.com](mailto:ledebecimaginaire@ledouvoir.com) ou achetez-nous à notre adresse postale (2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, H3A 3M9). Au terme de cette enquête, l'auteur colligera des extraits des réponses et les publiera dans un ouvrage à paraître chez VLB éditeur.

## Le Québec en plusieurs provinces

FRANÇOIS LAVERDURE

Urbaniste

Qu'est-ce que le Québec réel? Voici une question qui me turpule depuis plusieurs semaines. [...] Le Québec est grand, apprend-on à l'école. Mais peu de gens réalisent à quel point ce territoire occupe une masse importante du continent nord-américain. À lui seul, le territoire est bordé par quatre États américains, sans compter les provinces canadiennes. Pour conduire une voiture de Montréal à Sept-Îles, cela prend plus de quatorze heures continues. Et il va sans dire que c'est insuffisant pour affirmer que l'on a traversé la province de bord en bord!

À cause de cette taille, il serait de mise, non pas de discuter du Québec tel qu'on le connaît, mais bien «des Québécois». Le Québec est subdivisé en régions administratives. Il est souvent amusant de constater à quel point les gens sont différents d'une région à l'autre. La géographie, et le style de vie qu'elle impose, a forgé des personnalités très distinctes. Il est même difficile de concevoir que ces régions soient toutes gérées par les mêmes lois et règlements.

Depuis plus de 30 ans, la province traverse une période d'instabilité politique. Mais lorsqu'on évacue toute partisanerie du débat et que l'on observe le problème réel, qui est souvent cité comme un problème «d'identité», force est de constater qu'il ne s'agit pas obligatoirement d'une comparaison avec le reste des provinces canadiennes, mais plutôt d'une comparaison avec notre propre province!

Comment peut-on demander à une population vi-

vant principalement de pêche de s'identifier avec une population vivant principalement d'exploitation minière ou du secteur des technologies de l'information? Les besoins sont aussi différents que les modes de vie; on l'oublie trop souvent et cela crée de nombreuses guerres de clocher.

Je rêve de belles provinces québécoises qui feraient du développement durable leur priorité

Si l'on demande à un groupe de Gaspésiens s'ils sont plus fiers d'être gaspésiens ou d'être québécois, ils choisiront la première option; et je suis convaincu que ce même sondage dans toutes les régions donnerait un résultat semblable. De par sa taille même, la province est donc difficile à bien gérer. Les règles d'aménagement du territoire, les besoins de la population, la démographie, la topographie et la géographie varient tellement d'une région à l'autre (voire d'une ville à l'autre) qu'il est impossible de ne pas créer des mécontentements en faisant des lois et règlements généraux destinés à être appliqués de façon égale partout. En tentant de satisfaire également tout le monde, on finit par nuire à la majorité. Ceci est d'autant plus vrai dans un contexte de mondialisation.

Force est de constater que les régions éloignées sont les premières à souffrir de ce phénomène: difficulté à attirer une main-d'œuvre jeune, vieillissement de la population, baisse des valeurs foncières, baisse de revenu pour les municipalités, fermetures d'usines, fatales pour les villes mono-industrielles. Le réchauffement planétaire a aussi des impacts sur les régions côtières, en particulier sur l'érosion des sols et l'augmentation du niveau des marées.

Mais les choses pourraient être très différentes...

L'imagination est une belle chose. Elle permet à un peuple de survivre, et même à une population industrialisée de se tailler une place de choix dans les marchés mondiaux. Alors, place à un peu de rêverie et d'utopie. Mon Québec imaginaire n'est pas une seule province mais bien plusieurs provinces. Des régions de tailles plus humaines qui seraient gérées localement selon leurs propres besoins. Des provinces où la population ne serait plus divisée par l'éternelle question souverainiste qui fait fuir tant d'investisseurs. Gouvernées par des Parlements provinciaux dont la gestion et la politique seraient séparées les unes des autres, elles permettraient à tous de se créer un cadre législatif approprié aux besoins et desirs de leur population et de mettre fin aux guerres de clocher qui nuisent tant à la province.

Je rêve de provinces riches et équitables pour tous. L'économie n'a pas à être incompatible avec les impératifs du développement social. Toute province qui réussira à faire ce lien créera une richesse inestimable. Je rêve de belles pro-

vinces québécoises qui feraient du développement durable leur priorité. Profiter de tout ce que la généreuse nature peut nous donner tout en prenant soin comme de la prunelle de nos yeux. Je rêve de provinces où le respect d'autrui serait une des grandes qualités de ses citoyens.



Denise Bombardier

## Le miroir aux alouettes

Personne ne doit oublier que le PQ, un parti traumatisé par ses défaites référendaires, blessé profondément par ses luttes intestines, par l'abandon ou l'errance de dirigeants successifs, par la fin tragique de son chef historique, est un parti qui rajeunit mal et vieillit dans l'essoufflement. C'est donc un parti qui cherche la consolation de ses nombreux malheurs dans des miroirs aux alouettes, ces engins qui trompent et qui fascinent.

On se souviendra qu'au moment de l'adoption de la loi 101, qui non seulement a changé le visage français du Québec mais a aussi donné à la majorité francophone une assurance dont elle avait grandement besoin, René Lévesque avait déclaré qu'il était humiliant d'avoir à légiférer pour obliger nos futurs compatriotes à être scolarisés en français. L'homme aurait souhaité une adhésion volontaire, et c'était tout à son honneur. Ainsi fut fait, et l'on ne répètera jamais assez que la loi 101 a, par voie de conséquence, affaibli la nécessité de l'indépendance pour protéger notre identité collective, jadis à la merci de l'assimilation quasi systématique des immigrants à la minorité anglophone à travers la scolarité.

Le projet de loi de Pauline Marois, qui annonce ici une vision du Québec sous sa gouverne, a réussi l'exploit de diviser les Québécois entre eux à la face même du Canada. Division sans surprise des francophones et des anglophones, division des régions versus Montréal, division entre les jeunes et les plus vieux. Ce projet, qui crée deux catégories de citoyens, fera long feu, mais il met en avant ce besoin irrésistible de nombre de militants péquistes de brandir des menaces envers des catégories sociales, en l'occurrence les nouveaux arrivants et les Canadiens tentés de vivre ici.

## Jamais à l'abri

Certains, comme Jean-François Lisée, auraient apparemment souhaité refuser le droit de vote aux immigrants qui, après trois ans en sol québécois, n'auraient pas la connaissance «appropriée» du français leur permettant de devenir citoyen. Pour mémoire, rappelons que cette tentative de limiter le droit de vote a déjà existé au début de la création du RIN dans les années soixante. Je me souviens de discussions où l'on considérait alors la possibilité de limiter aux seuls francophones le droit de voter à un référendum sur l'indépendance, arguant que ceux qu'on appelait alors les «Anglais» voteraient massivement contre celle-ci. Comment obtenir une majorité se demandait-on alors chez les plus extrémistes. J'ai honte de dire qu'à vingt ans, l'idée m'a séduite durant quelques semaines. Comme quoi l'intolérance est un mal dont on n'est jamais à l'abri. Lorsque des décennies plus tard «l'argent et le vote ethnique» ont fait surface, il y avait un air de déjà vu, comme disent justement en français les anglophones.

Ce projet de loi, une citoyenneté québécoise et même une constitution, ces deux dernières mesures contenues aussi dans la panoplie séductrice de Mario Dumont, sont des miroirs aux alouettes. Dans le cas du PQ, il s'agit de faire l'indépendance à petits pas et par la cour arrière, mine de rien; et pour Mario Dumont, cette citoyenneté doublée d'une constitution attirerait les souverainistes mous; et serait un moindre mal pour éviter l'indépendance. Quant à Jean Charest, plutôt que de jouer la corde nationaliste, il opte, lui, pour une démagogie féministe en faisant de l'identité québécoise la seule identité d'un peuple occidental où le droit à l'égalité entre les hommes et les femmes serait plus fondamental que les autres droits fondamentaux. Ceux et celles qui applaudissent à cette proposition seraient malvenus de chercher noise au projet de loi du PQ.

Pendant ce temps, la commission Bouchard-Taylor poursuit ses travaux comme si de rien n'était, sans manifester, en tout cas publiquement, de l'agacement devant ces politiciens, en particulier le gouvernement Charest qui annonce des politiques avant même la fin de l'exercice. C'est peu dire que les doctes coprésidents ne sont pas traités avec le respect qu'ils commandent tous deux. Pourquoi tant d'énergie et tant de talent mobilisés, pourquoi cette expression démocratique si les politiciens politiquement pour rabattre des électeurs en vue d'élections prochaines comme on rabat le gibier à cette période de l'année? De quoi donner raison à tous ceux qui ont haussé les épaules ou ricané à l'annonce de cette commission.

## Illusions

La citoyenneté québécoise réclamée à cor et à cri, la constitution prônée par d'autres sont davantage des symboles pour reconforter les uns et bercer d'illusions les autres. Oui, les symboles sont importants en politique, mais à condition qu'ils ne soient pas sa finalité. N'y a-t-il pas une forme de schizophrénie à vouloir créer des réalités juridiques qui ont les attributs d'un État souverain dans un pays qui se refuse à l'être? Non seulement nous ne savons pas qui nous sommes mais nous cherchons à cerner le sens du «nous».

En émigrant en quelque sorte de notre culture traditionnelle, nous avons perdu de repères précieux que les revendications identitaires et religieuses de certains immigrants nous ont contraints à admettre. Mais on ne peut être ce que l'on s'est collectivement refusé d'être. Il faudrait alors conclure que l'identité québécoise implique qu'on vote oui à l'indépendance quand le parti qui la prône ne peut la réaliser et qu'on vote non à celui qui a le pouvoir de l'enclencher. Des victoires morales à répétition comme celles qu'on nous offre actuellement ne sont rien d'autre que de la désillusion déguisée.

denbombardier@videotron.ca

## Si l'on pouvait refaire l'histoire

ANDRÉ GOYETTE

Montréal

Le Québec réel? L'abandon par la France et la Conquête qui s'ensuivit fut un dur coup pour le peuple fondateur du Canada. La vie à deux avec les Anglais se fit ensuite sur une base inégale, les vainqueurs ayant tous les droits (ou se les donnant). Il y eut bien sûr 1837 et quelques autres sursauts, mais le peuple canadien-français (québécois) fut toujours remis à sa place par les dominants et par ceux des siens au service des dominants.

Ceci est vrai de la Conquête jusqu'au rattachement de la Constitution et aux deux référendums. Le peuple s'en est toujours trouvé timoré, avec quelques velléités de résistance et de renaissance, mais vite étouffées. Il y a bien eu au cours de ces 230 ans d'occupation des succès financiers de certains individus qui ont inspiré le peuple, mais sans plus. Le conquérant anglais a pris les moyens pour neutraliser l'ancien occupant des lieux: par les lois d'abord, en utilisant ensuite l'immigration pour contrer «la revanche des berceaux», et surtout en contrôlant les finances et la politique. Ce qui fait du Québec d'aujourd'hui un peuple encore et toujours timoré, frileux, qui a peur de s'affirmer et est prêt à voter pour ceux qui lui permettront d'éviter de s'assumer.

## Le Québec imaginaire (ou rêvé)

Imaginons qu'en 1995 on ait pu bloquer les manigances du ROC et de ses mercenaires québécois et qu'on n'ait pas réussi à nous voler le référendum. Que, à la suite d'une victoire du OUI, le Québec soit devenu une république indépendante ou en passe de le devenir. Tous ces chantiers politiques, économiques et sociaux auraient créé une dynamique et un es-



ARCHIVES REUTERS

Notre peuple serait maintenant libre et pourrait parler en son nom à l'ONU, et aux autres pays, et en français.

sent enthousiasmant pour le Québec.

Plus de lutte stérile avec Ottawa: on s'entendrait, on partagerait et on ne se ferait plus suer l'un l'autre. Le Québec serait français, et bilingue bien sûr. Et le Canada serait anglais, sans qu'on l'ennuie. Ce qui ne nous empêcherait pas de vivre côte à côte. Notre peuple serait maintenant libre et pourrait parler en son nom à l'ONU, et aux autres pays, et en français. Et s'occuper de ses accommodements sans se les faire imposer

sous prétexte de multiculturalisme.

Nos essais de social-démocratie se poursuivraient, s'affineraient et nous nous approcherions des systèmes économiques comme ceux de l'Europe du Nord: Norvège, Suède. Nos élus et nos dirigeants ne seraient pas à la solde de l'establishment anglais, mais bien de chez nous et travailleraient avec et pour nous. Notre sort serait entre nos mains, pas entre celles du voisin. L'avenir est avenant et... imaginaire!

## Une disparition inéluctable

JÉRÔME GUAY

Le Québec réel est un Québec qui s'est toujours défini par sa survie, à un point tel qu'il a toujours refusé de considérer l'hypothèse de sa disparition, pourtant inéluctable. Tout est une question de démographie, nous sommes obsédés par les nombres et les pourcentages. Durant notre enfance, on nous a raconté que les Québécois qui émigrent hors du Québec, comme en Nouvelle-Angleterre ou dans d'autres provinces canadiennes, perdent

leur langue au bout d'une génération.

La réalité revient nous hanter lorsque les chiffres démontrent que l'île de Montréal est non francophone à 51 %, mais on se dépêche d'ajouter qu'on a oublié de comptabiliser la banlieue. La lente érosion de notre poids démographique est mise en évidence par le réajustement récent du nombre de sièges au Parlement fédéral. Nous devons notre survie à la création d'une bulle, sorte de ghetto culturel en terre d'Amérique. Lord Durham avait en partie raison: nous sommes un peuple sans histoire; c'est pourquoi nous avons voulu nous en créer une avec le

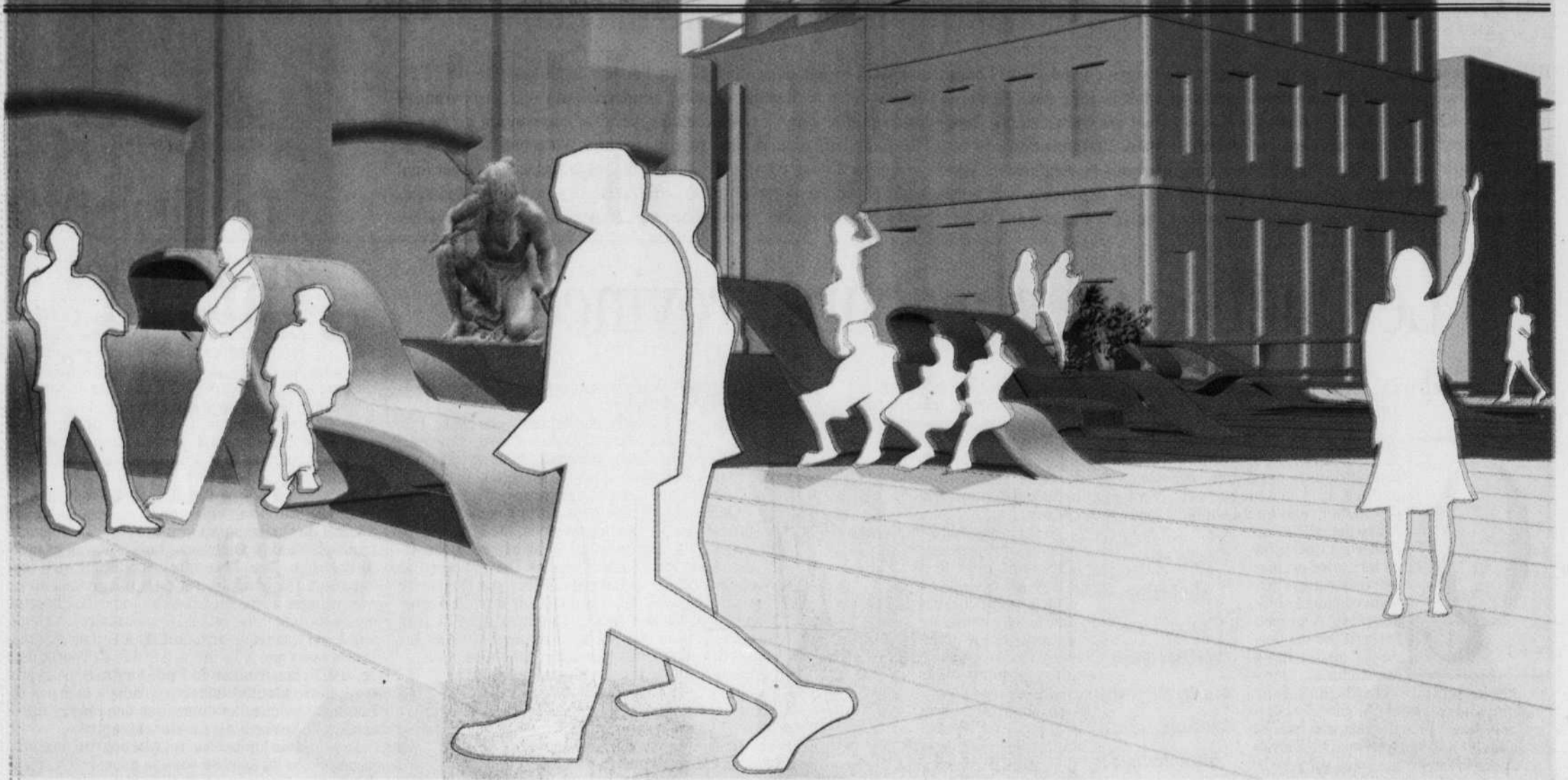
mouvement souverainiste. Mais il a eu tort pour la culture, comme en témoigne notre incroyable créativité, sorte de sous-produit des efforts que nous avons consacrés à notre survie.

Le Québec imaginaire, Québec du futur, est un Québec qui devra affronter sa lente disparition du continent américain, sa métropole devenue majoritairement multiethnique, comme toutes les grandes villes de l'Amérique du Nord. Il pourra se consoler par la persistance de certains de ses produits culturels qui vont continuer à témoigner d'une civilisation perdue.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clément Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Muncher (responsable du site Internet), Emilie Folie-Boivin, Vincent Cauchy (communis internet), Laurence Clavel (pupitre), Philippe Papineau (pupitre), Louise-Madeleine Rioux-Soucy (Sondé), Pauline Gravel (actrices); Michel Gagnon (correspondant); Diane Pécourt (responsable des pages thématiques); Martin Ducos, Michèle Masiériani et Christine Dumais (correcteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médiat), Caroline Montpérit (littérature), Odile Tremblay (cinéma/Isabelle Paré (culture)); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste), Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzetti et Alec Castonguay (correspondants parlementaires à Ottawa), Antoine Robitaille et Robert Dutrisc (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction), Julie Chénier, Marlène Côté, Christiane Legault, Michèle Maltais, Claire Paquet, Geneviève Pierra, Chantal Rainville, Martine Riopelle, Isabelle Sanchez, Nadia Sebati, Mélanie Simard (publicitaires), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire); LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemanitz; Olivier Zuida. INFORMATIQUE Yannick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TRAJET Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc, Jean-Robert Divers (responsable promotion). L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

## DESIGN + ARCHITECTURE



La proposition de l'équipe n° 3.

# Des créateurs en place

Qu'est-ce qu'une place publique? Comment la définit-on? Quel en est l'usage aujourd'hui? Voilà certaines des questions que se sont posées les designers, architectes et artistes des trois équipes participant à l'atelier «Imaginer la place d'Armes».

EMMANUELLE VIEIRA

La Ville de Montréal, en partenariat avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ainsi que la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal, a organisé, du 20 octobre jusqu'à aujourd'hui, un atelier de design urbain dans l'optique de préparer le réaménagement de la place d'Armes, prévu pour 2008. Cet atelier, une initiative du bureau Design Montréal, porte la mention UNESCO, car les concepteurs des équipes proviennent des trois villes UNESCO de design: Montréal, Berlin et Buenos Aires.

Il s'agit d'un ensemble de 25 concepteurs au total, qui se sont penchés sur l'avenir de la place d'Armes: des architectes, des designers et des artistes de talent qui, pendant six jours, ont su concentrer énergie et créativité pour aboutir à des propositions témoignant d'une grande qualité et d'une grande maturité en design.

Quelles étaient leurs questionnements? Comment y ont-ils répondu? Tout d'abord, il a fallu porter un diagnostic réaliste sur l'état actuel du lieu. La place d'Armes, aux yeux des trois équipes de concepteurs, est un lieu ambigu, aux fonctions mal définies, où l'usage est en conflit permanent avec l'automobile. Bordée

par des allées de bus, de taxis et de calèches sur trois de ses côtés, la place est repliée sur elle-même et comporte de nombreuses barrières physiques et symboliques comme la surélévation par rapport à la rue et la présence des bacs de granit qui limitent les échanges avec le contexte urbain environnant.

## Équipe n° 1 – Une destination culturelle en surface et souterraine

L'équipe n° 1 a voulu faire de la place d'Armes un espace public reconnecté au quartier et à la ville, un lieu d'aboutissement culturel et physique pour l'usager se rendant sur les lieux par le réseau souterrain ou de surface. Ses membres ont cherché à supprimer les barrières actuelles de la place et même à en effacer les limites et les coins en imaginant un prolongement physique entre la place, la rue, les trottoirs, les édifices et les réseaux souterrains.

En créant un dénivelé suffisant, les concepteurs ont réussi à loger une sortie de métro, rendant la place plus accessible aux rassemblements publics. Ils ont cherché à restaurer les anciennes vespasiennes, importantes à leurs yeux, auxquelles se greffent un café et un kiosque contemporain pour animer le cœur du site.

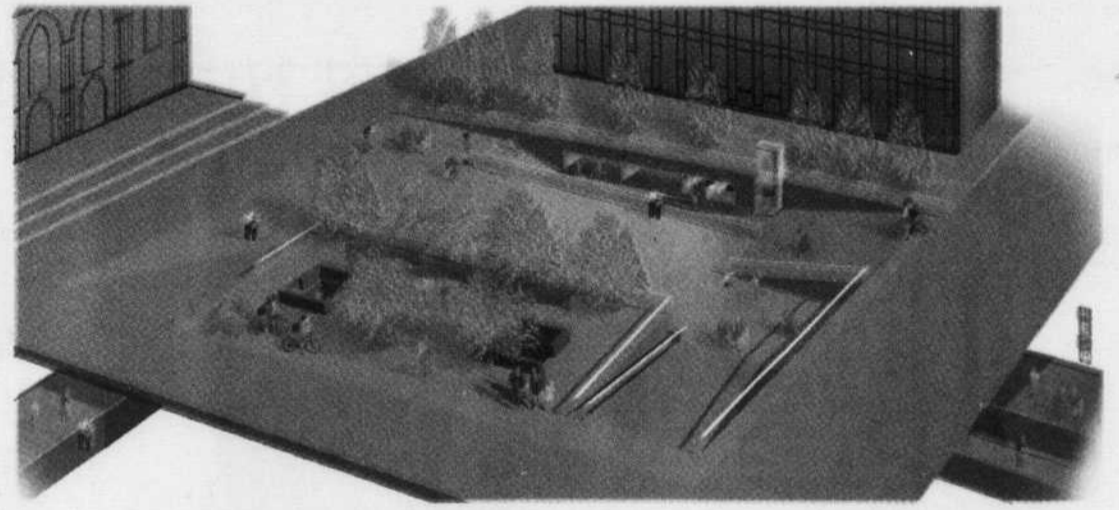
«Dans les plis et replis du sol excavé, nous avons voulu introduire des éléments comportant des images ou des phrases qui rappellent des fragments de l'histoire de la place. Nous avons imaginé des ouvertures dans le sol, sortes de fenêtres qui pourraient montrer certains vestiges archéologiques présents dans le sous-sol», souligne Howard Davies, architecte. L'équipe a choisi de démanteler le monument de Maisonneuve pour le ramener au niveau des usagers. «Nous avons cherché à redéfinir la place au travers d'éléments narratifs qui racontent des moments de l'histoire montréalaise», précise-t-il.

## Équipe n° 2 – Un imaginaire puissant et ludique

Présentée sous forme d'une narration imagée, la proposition de l'équipe n° 2 n'est ni contemporaine ni historique mais bien intemporelle. Les concepteurs ont cherché à explorer les notions de pérennité et de montréalité très présentes dans la place. Leur proposition, à la fois subtile et nuancée, ne rejette pas l'histoire mais la revisite en corrigeant les éléments de la place qui ne fonctionnent plus.

La première action a consisté à renforcer l'aspect public du site. Comment attirer du monde, comment faire interagir les touristes et les usagers locaux? «Nous avons voulu créer une place sans limites ni barrières, qui soit capable de recevoir de grandes foules lorsqu'il y en a mais qui n'ait pas l'air vide lorsqu'il n'y en a pas», précise Claude Cormier, architecte paysagiste. Notre vision de cette place se veut ludique et aérienne. Notre idée est d'en faire un lieu public, vivant et accueillant à longueur d'année.»

La place de l'équipe n° 2, très poétique et imagée, est construite autour de symboles forts répartis dans un espace tridimensionnel entre terre et ciel. Les concepteurs ont choisi de laisser le monument de Maisonneuve à la même place et de le dédramatiser



La proposition de l'équipe n° 1.

en supprimant le socle et en le ramenant au sol.

Une petite croix lumineuse a été suspendue entre deux bâtiments pour évoquer le clocher de la première église montréalaise; le marquage au sol de cette église devient une sorte de relief géant qui incite au ralentissement des voitures et capte l'attention des piétons.

La surface de la place est traitée en pierre avec un motif au sol qui crée une sorte d'onde de choc centripète, attirant ainsi inconsciemment le visiteur venu de l'extérieur vers le centre de la place. Sans barrières, la place prend sa dimension dans l'espace en allant à la rencontre des rues et des édifices avoisinants, invitées à déverser leurs activités en périphérie de celle-ci.

Devant la basilique Notre-Dame, la place offre un espace planté de mobilier urbain imaginé par la célèbre designer argentine Diana Cabeza. «La place pourra accueillir des aménagements temporaires, hiver comme été, et un immense sapin plus grand que celui de New York trônnera au centre de la place, qui deviendra ainsi un endroit magique réconcilié avec les joies de l'hiver!», dit Claude Cormier en souriant.

## Équipe n° 3 – À l'échelle du corps humain

Le projet de l'équipe n° 3 se penche sur l'usager, son corps, et offre une vision très sensuelle de la place. Dans un souci d'étirer l'espace du site bien au-delà des limites actuelles et d'éliminer tout obstacle physique, les concepteurs ont allongé la place comme une membrane de peau ou de tissu en donnant naissance à une topographie fluide et subtile qui comporte une légère dépression en son centre.

Cette zone naturelle de rassemblement permettra d'accueillir de petites ou de grandes foules lors de manifestations ou d'activités temporaires. «Pour nous, la place d'aujourd'hui ne répond pas aux besoins des usagers contemporains. Nous avons cherché à ramener la place à la dimension du corps humain en posant un re-

gard actuel sur un lieu historique dans lequel s'accumulent des traces du passé qui ne doivent pas rester figées», explique Julie St-Arnault, architecte paysagiste. Les concepteurs de cette équipe ont décidé de jouer avec les éléments actuels de la place en les réinterprétant.

Ainsi, le mouvement du sol de la place qui ondule forme des éléments de mobilier urbain inscrits dans le sol et indissociables de la place. «Le monument de Maisonneuve a été éclaté et les sculptures disséminées sur le sol, dans un souci de rapprocher du public les symboles montréalais», souligne Mme St-Arnault.

L'eau, quand à elle, s'est échappée de son bassin fermé pour devenir une sorte de nappe souterraine que le sol de la place, ouvert par endroits, rendra accessible au public ou fera jaillir sous forme de jets d'eau.

Enfin, pour rendre la place totalement publique, les designers ont proposé d'ouvrir les rez-de-chaussée des bâtiments tout autour, de manière à provoquer un débordement d'activités sur la place à longueur d'année, de jour comme de nuit. Des éclairages mettant en valeur le caractère historique de ces bâtiments illumineront, par réverbération, le cœur de cette nouvelle place.

## Pour découvrir les projets

- Présentation publique des trois propositions et débat aujourd'hui à 13h30 au Palais des congrès, salle 524 A (entrée de la rue Viger). Entrée libre.
- Vernissage de l'exposition des trois propositions et rencontre avec les designers de Montréal, Berlin et Buenos Aires aujourd'hui à 17h30, Galerie Monopoli, 181, rue Saint-Antoine Ouest. <http://www.vieux.montreal.qc.ca/placedarmes/index.htm>.

Collaboratrice du Devoir

emmanuelle.vieira@gmail.com



La proposition de l'équipe n° 2.



Saisissez une véritable opportunité  
à 10 minutes du centre-ville

NOUVEAU MODÈLE  
maison de ville  
À PARTIR DE 238 000 \$

profitez-en pour visiter  
nos condoplex  
À PARTIR DE 174 800 \$

[www.havresaintlouis.ca](http://www.havresaintlouis.ca)  
Au plaisir de vous rencontrer  
L M M J 15-20 h  
S D 13-17 h

514.605.2032  
32<sup>e</sup> Avenue et rue Provost  
arrondissement de Lachine

Havre  
Saint  
Louis

